

Trait d'plume

Le journal municipal de **Messery**
Rives du Léman



N°5 PRINTEMPS 2018

Haute-Savoie • 74140 Messery • Mairie • Chemin de la Cure • 04 50 94 71 57



PUBLICATION

Mairie de Messery (Haute-Savoie)

Directeur de publication : Serge Bel, maire

Responsable de publication :

Joëlle Dartigue-Paccalet, 1^{ère} adjointe

Mise en page et impression :

Imprimerie MATHY, Thonon-les-Bains

Graphisme Atelier 2L

Ont participé à la rédaction :

Joëlle Dartigue-Paccalet

Brigitte Marek

Elisabeth Masson

Catherine Payot

Marie-Céline Pras

Frédéric Rodrigues

Marie-Josée Tanquerel

Gérard Tedeschi

Nathalie Vuarnet

Crédit photos :

Joëlle Dartigue-Paccalet

Elisabeth Masson

Frédéric Rodrigues

Virginie Rossi

Nathalie Vuarnet

Clémentine André Vuarnet

Édition trimestrielle - N°5

Mars / Avril / Mai 2018

Mairie de Messery

Chemin de la Cure - 74140 MESSERY



VŒUX DU MAIRE

par Serge BEL, Maire de Messery

Vous êtes venus nombreux nous rejoindre à la salle des fêtes pour les traditionnels vœux du maire et je vous en remercie. Votre présence à ces rencontres conviviales concourt à une meilleure compréhension réciproque et nous permettent de travailler en concordance avec vos souhaits, vos besoins pour un « mieux-vivre ensemble ».

2017 a été une année charnière pour notre mairie, à la suite des deux années précédentes qui resteront marquées comme des années bien difficiles. Effectivement, comme certains d'entre vous le savent, nous avons été amenés à régler de graves problèmes avec deux fonctionnaires territoriaux aux responsabilités importantes en mairie. Pour ces deux personnes, qui contestent les faits que nous leurs reprochons, nous sommes devant les tribunaux. Nous agissons pour la collectivité, nous la représentons et défendons l'intérêt public. Nous assumons pleinement nos responsabilités et ne pouvons pas tolérer des agissements qui desservent la collectivité et les métiers de la fonction publique territoriale, qui fragilisent nos communes par des actes individualistes et malveillants. Nous réfutons la thèse du harcèlement et déplorons fermement le caractère agressif de tels agissements; Nous n'entendons pas renoncer aux griefs qui leur sont reprochés.

Au début de l'année 2017, nous avions besoin de remettre notre administration sur les rails. L'ambiance de travail, essentielle dans une collectivité comme la nôtre, s'était considérablement dégradée dans la tourmente. Grâce à l'intervention de Madame Bouvier, directrice adjointe du centre de gestion départemental, nous avons pu accueillir en mairie Gérard Tedeschi, notre nouveau directeur général des services. Depuis, les choses se sont considérablement améliorées et j'en suis très heureux. Parce que leur travail est reconnu et valorisé, les agents ont retrouvé confiance, plaisir à travailler ensemble, de façon très solidaire. Et croyez-moi, c'est très agréable. Nous avons repris une activité normale et sereine, grâce aussi aux nouvelles recrues: Eric à la police municipale, Christel aux affaires scolaires, Annie au personnel et Véronique à la comptabilité.

L'action du conseil municipal reprend son rythme; certains souhaiteraient que les choses avancent plus vite mais on ne peut pas brûler les étapes, il faut progresser méthodiquement.

Nous le savons tous, l'époque actuelle est compliquée et les difficultés se retrouvent au niveau de la gestion d'une commune pour maintenir l'offre de service, que ce soit au sein d'un village ou d'une ville. Les ressources financières diminuent, les fonds frontaliers et les dotations de l'Etat sont en baisse, les réglementations toujours plus nombreuses...

C'est pourtant l'objectif n°1 de l'équipe municipale: que Messery reste un village attractif, avec des commerces et des services, un cadre de vie, de la tranquillité et de la sécurité. Un village où il fait bon vivre !

Ce numéro du *Trait d'Plume* est l'occasion d'établir un bilan de mi-mandat de notre gestion de la commune, et d'annoncer les divers projets pour les mois à venir.

A tous, j'adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, la santé, le bonheur, de la réussite et du courage. Mes sincères félicitations et encouragements vont aux agents communaux pour leur professionnalisme et leur travail pour la collectivité. Je remercie mes adjoints et l'ensemble du conseil municipal pour le travail et l'énergie pour le village. Je n'oublie pas les associations, les bénévoles, pour leur participation à la vie de la commune. Mes encouragements pour la nouvelle association « Messery Jardine » pour son beau projet de vivre ensemble.

Je formule tous mes vœux pour l'avenir de la communauté d'agglomération, son unité, ses projets... C'est difficile, il faut du courage et de la volonté, nous en avons tous besoin. Je remercie son personnel, Monsieur Boulens et son équipe, pour tout le travail accompli.

J'adresse une mention spéciale aux sapeurs-pompiers qui sont intervenus à Messery à plusieurs reprises durant l'année et notamment au début de l'hiver lors de l'incendie de l'agence d'Ingrid et Jérôme, de la maison de René. Merci ! Tous mes remerciements également à la population pour son soutien spontané tant envers les soldats du feu que des sinistrés.

Je remercie la brigade de gendarmerie de Douvaine, particulièrement sollicitée sur notre territoire en 2017.

Enfin, je n'oublie pas ceux qui nous ont quittés et je souhaite tout le réconfort à ceux qui sont retenus par la maladie et les épreuves de la vie.



L'ÉCOLE DE MESSERY



Après la fusion des classes primaires et maternelles sous l'autorité d'un seul directeur, la commune de Messery a repris les activités périscolaires anciennement gérées par le SIVOM Nernier-Messery dissous depuis le 31 août 2017. C'était une volonté partagée par les deux communes que de mettre un terme à cette structure intercommunale, certaines demi-décisions prises par le passé étant peut-être à l'origine de cette issue. Par ailleurs, Nernier estimait sa participation financière au budget de la cantine scolaire trop élevée et Messery ne souhaitait plus investir sur l'infrastructure du terrain de foot vieillissante.

Pour autant, les écoliers de Nernier continuent à être les bienvenus dans nos locaux grâce à une convention signée entre les deux communes pour leur accueil à la garderie et à la cantine.

Dans le même temps, le personnel anciennement SIVOM a été intégré au sein de l'équipe communale aujourd'hui composée de 28 agents. Les services scolaires et périscolaires ont fait l'objet d'une restructuration pour un meilleur fonctionnement.

Grâce à une participation financière du département, nous avons pu profiter de l'élan pour équiper les classes en matériels numériques. Des travaux d'entretien et de rafraîchissement de deux classes et d'un atelier ont été menés à bien. Dans un deuxième temps, ce sont les « communs » (couloirs, gymnase, toilettes...) qu'il sera indispensable de revoir et de rénover. Quant au chauffage, c'est une problématique « gloutonne » en budget : une priorité pour la commune dans d'assez brefs délais !

Nous n'oublions pas le sujet principal, l'enfant et une première décision a été prise, partagée par les parents, les enseignants et les élus : le retour de la semaine de quatre jours.

Enfin, nous avons eu à cœur de sécuriser les abords de l'école, depuis octobre, notre agent de surveillance de la voie publique y est présent 4 fois par jour, aux entrées et sorties de classe.



SÉCURITÉ

La vidéo-surveillance, voilà un objectif devenu une nécessité à laquelle il faut se plier, bien à contrecœur. Une étude est lancée avec le concours de l'agglomération, des maires des communes voisines et de la gendarmerie.

A ce sujet, il faut revenir sur la soirée du 31 octobre 2017, que l'on peut qualifier de lamentable, au cours de laquelle de jeunes individus qui, sous prétexte de s'amuser, ont dévasté par pure bêtise la façade ouest de la salle des fêtes et environs. Résultat : 12 000 € de nettoyage et de dégâts. C'est ce genre d'« amusement » honteux qui oblige les communes à s'équiper de vidéo-surveillance !



LA POSTE

Des pourparlers sont en cours avec l'administration de la Poste pour l'avenir du bureau de Messery : si nous voulons continuer de bénéficier d'un service postal, c'est la commune qui devra l'assumer ! Ce qui veut dire prendre en charge le fonctionnement du bureau avec notamment la mise à disposition d'un employé communal. Faute de quoi, ce sera la disparition de ce service « public » ! Un de plus !



VOIRIE **FRIZE-ESSERT**

LA LIAISON STRUCTURANT L'AXE ENTRE LE BOURG ET LES HAMEAUX DE FRIZE ET D'ESSERT EST MAINTENANT TERMINÉE. IL RESTERA DANS CE DOSSIER À TRAITER LA RUE DU CRÊT POUR FINALISER LE TRAVAIL ENTREPRIS VOILÀ BIENTÔT DIX ANS.

Nous allons poursuivre l'aménagement sur les Repingons en continuant de sécuriser et de privilégier le déplacement doux. Pour cela, il est nécessaire de reprendre la structuration du chemin de Bellossy et d'envisager la mise en sens unique de la route de « La Pointe » entre le carrefour de Sergyieu Nord et l'intersection de la rue du Bourg. Le rond-point dit « de Douvaine » fera l'objet d'un aménagement de surface avec deux buts : la sécurité (les cinq pins restants sont devenus dangereux) et l'embellissement et le soin que mérite ce « portail d'entrée » dans notre village. C'est la première image que voient les personnes de passage.

Point positif, la continuité de la voie verte en direction de Chens-sur-Léman est validée par une étude portée par l'agglo, le département ainsi que la commune.

Le chemin de Vétrau fera l'objet lui-aussi d'une étude avec un double objectif : la sécurité et les réseaux.

En conclusion à une visite de la rue du Lac par les services du SYANE, il devient urgent de mener une réflexion quant à l'enfouissement des réseaux, ce secteur étant encore desservi par des fils nus pour le réseau basse tension, ce qui est inacceptable en termes de sécurité. Ce sera l'occasion de tester une circulation en sens unique sur ce tronçon de voirie, le but final étant de sécuriser l'accès piéton à la plage depuis le centre du village.



Enquête
publique : dossier
consultable
en Mairie



Union publique

ENVIRONNEMENT URBANISME

IL Y A DEUX ANS QU'A ÉTÉ LANCÉE LA RÉVISION DE NOTRE DOCUMENT D'URBANISME, **LE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)**. CE TRAVAIL A ÉTÉ POSSIBLE EN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC LES SERVICES DE THONON-AGGLOMÉRATION, DU BUREAU D'ÉTUDES, DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DU PUBLIC LORS DES RÉUNIONS, PUIS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DURANT LAQUELLE CHACUN A PU SE RENDRE EN MAIRIE AFIN DE CONSULTER LE DOSSIER ET RENCONTRER LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR.

Une fois approuvé, le PLU sera intégré dans un document d'ensemble intercommunal : le PLUi.

Ce document sert de base réglementaire à l'obtention des autorisations d'urbanisme qui arrivent chaque jour en mairie. Mais il est utile également pour rappeler les différentes natures du sol de la commune : les parties urbanisées, les zones agricoles et les zones boisées, sans oublier la zone littoral.

Un tiers de la surface de la commune de Messery se compose de bois et de forêts. C'est un bien commun et c'est une grande richesse pour tous. Malheureusement, on ne peut que déplorer les agissements dommageables de certaines personnes malintentionnées ou irrespectueuses.

Par ailleurs, un appel est lancé à chacun de vous pour qu'on ne laisse pas notre village être défiguré par des « murs » de béton vert. Tailler sa haie en respectant la hauteur autorisée maximum de deux mètres, la transformer en haie « vive » aux multiples espèces d'arbustes... C'est par ces détails que notre village gardera son visage accueillant et ouvert !

Avec les Gens du Voyage, nous devons parfois faire face à des occupations illégales de terrains. Avec le concours du SYMAGEV et de l'Etat, des solutions ont pu être négociées

Mais il est devenu impératif de sécuriser le parking de La Pointe pour éviter durablement des intrusions à certaines périodes de l'année.



DES LOCAUX COMMUNAUX À ENTRETENIR

Des négociations sont en cours avec l'administration de l'Evêché d'Annecy quant au devenir de la salle paroissiale (bâtiment attenant à l'Espace Littorelle): le conseil souhaiterait redonner vie à ce lieu autrefois dédié au théâtre et diverses manifestations.



Salle paroissiale

Une étude de structure et d'énergie est nécessaire pour la Salle des fêtes, un bâtiment qui a plus de trente ans maintenant et qui « fatigue ». A étudier : l'éventualité d'une chaufferie centrale avec le groupe scolaire...

L'église nécessite des travaux d'entretien importants : il est indispensable de remplacer la chaudière défectueuse et d'entreprendre des travaux de protection extérieure des vitraux.



Par ailleurs, il sera indispensable de revoir le système des flux d'aération de la mairie pour pallier à un dysfonctionnement.

De même, il est important de poursuivre le travail de conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour l'ensemble des bâtiments accueillant du public.



Ancien
Office de Tourisme



photo sée

RÉSIDENCE HÔTELIÈRE DE LA POINTE

Au bout de dix-huit mois de négociations entre les différents services concernés, un permis de construire a pu être accordé pour la réhabilitation de l'ex-colonie «Peugeot» ou ancien «hôtel de la Pointe» en résidence hôtelière. Bravo et merci à tous.



Projet

LA PLAGE ET L'ALSTOM

Au chapitre des idées: le projet de la plage « sous les prés ». Vu son attractivité naturelle pendant la saison et même après l'été, le réaménagement de ce secteur devient une nécessité avec la protection du site, l'entretien des espaces naturels et l'ouverture du secteur à tous. C'est une volonté du conseil municipal de Messey avec l'appui de Thonon-Agglomération, actuelle propriétaire de l'ancienne colonie Alstom. De nombreux échanges ont déjà eu lieu pour trouver une destination adaptée et durable pour ce bâtiment, englobé dans l'ensemble du tènement situé en rive de lac.





LA COMMISSION ACS

ARTISANS,
COMMERÇANTS ET
PROFESSIONS DE SANTÉ

La première commission ACS (Artisans Commerçants Santé) s'est déroulée le 13 décembre 2017.

Son but : travailler sur des projets choisis lors de cette première réunion et que chacun aimerait voir aboutir. Nous en reparlerons en détail dans les prochains numéros. Une prochaine réunion est d'ores et déjà prévue en mars/avril.

Par ailleurs, une date sera prochainement proposée aux représentants «santé» de cette commission.

Sont membres de la commission, Mesdames et Messieurs :

BARCELO Valérie : Boulangerie Petits pains et gourmandises

BOURLARD Alexandre : Agence immobilière Léman Property Messery

CHAMOT Nathanael : ETF Chamot Nathanael

CLIN Amandine : Boucherie Charcuterie Traiteur CLIN

COLUNI Jérôme : Agence immobilière Eurimo

DUFFOUR Sabine : Salon Esthetica

FONTAINE VIVE CURTAZ Gilles : Restaurant Pizzeria O TI LAC

PERREARD Christel : L'atelier de Physalis (Fleuriste)

TISSOT Anthony : EURL Anthony Location (Paddle, pédalo, etc)

TISSOT Laurence : Paysagiste Tissot Laurence

BEL Serge (Maire)

RODRIGUES Frédéric (3^e Adjoint)

GROSJEAN Jacques (Conseiller Municipal)

NOIR Thierry (Conseiller Municipal)

VIROT Patrick (Conseiller Municipal)



CENTRE DU VILLAGE ET CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

En projet et étudié avec le concours du conseil municipal jeune sortant et du CAUE : Le réaménagement du centre du village, le champ de l'église, la place de la mairie et les environs. Un grand merci aux jeunes élus sortants pour les actions menées pendant leur mandat.

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Samedi 3 février 2018, de véritables élections se sont déroulées à la salle Littorelle pour élire les nouveaux élus du Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Après une présentation orale de leur programme, les jeunes candidats se sont relayés de 9h à 12h pour tenir le bureau de vote et accueillir leurs camarades qui se sont présentés avec leur carte d'électeur.

Nous félicitons Lili Berthoux Reymond, Amandine Bouron, Shan Frattini Veau, Kenny Huet, Paul Lenglin, Louise Rodrigues, Tom Schefzick, Flore Verre et Camille Weisse qui ont été élus pour trois ans.

Nous remercions les enfants qui se sont déplacés pour participer à ce scrutin et saluons l'esprit citoyen de tous ces jeunes ! Cette matinée laissera des traces dans leur mémoire et fera écho à leur futur cours d'instruction civique !





COMMUNICATION CULTURE / PATRIMOINE

LA COMMUNICATION, ÉLÉMENT ESSENTIEL POUR BIEN FAIRE CONNAÎTRE LE TRAVAIL DES ÉLUS, A ÉTÉ LARGEMENT REMIS À JOUR ET MODERNISÉ GRÂCE AU SERVICE «INFO-TOURISME» INSTALLÉ À L'ESPACE LITTORELLE.

Les premiers éléments et les nouveaux concepts: un bulletin municipal bimestriel avec le *Trait d'plume* plus clair, de la couleur et des photos ; un agenda mensuel pour les animations avec le *Messery-Actu* et un Memento revisité en petit carnet pour qu'il puisse trouver sa place dans un sac ou un tiroir.

Des éléments restent en préparation :

- une nouvelle signalétique intramuros,
- un nouveau site internet
- un nouvel écran lumineux d'information au centre du village.

L'accès aux Ressources Numériques à la bibliothèque :

- Un service, ouvert 24/24, accessible depuis votre ordinateur, tablette, smartphone ou à la bibliothèque, propose trois services :
- La presse en ligne, nationale et internationale, soit des centaines de titres en français et en anglais, dans tous les genres.
- L'autoformation, pour tous les âges, tous les niveaux avec des apprentissages en langues, multimédia, musique, remise à niveau adultes, aide aux devoirs, code de la route et développement personnel
- Savoie-Ciné-Vidéo (vidéo à la demande), soit plus d'une centaine de films français et étrangers pour toute la famille (fiction, animation, court-métrage) en «streaming».



Comment ça marche ?

S'inscrire à la bibliothèque
Retirer un identifiant et un mot de passe
Se connecter au portail de Savoie-Biblio
www.savoie-biblio.fr / E-medi@s

Quelques titres de presse en ligne : *Le Monde*, *Sciences et Avenir*, *Télérama*, *La Tribune de Genève*, *Le Magazine des livres*, *Rock'n Folk...*

Quelques titres de films en ligne : *36 quai des orfèvres*, *A bout portant*, *Dans la maison*, *Gone*, *La nuit de Varenne*, *Royal Affair*, *Habemus Papam*, *Hippocrate*, *Les beaux jours...*

Venez vous faire connaître auprès de la bibliothèque et demandez votre inscription et votre accès aux Ressources Numériques.



DES BULLES ET DES BD !

BONNE NOUVELLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE !

LA SUBVENTION SOLLICITÉE, DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU FONDS BD, AUPRÈS DU CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC, A ÉTÉ ACCEPTÉE !

D'un montant total de 2000€, complétée par une participation de la commune de 400 € et voilà notre bibliothèque riche de quelques 250 BD «Jeunesse» et «Adulte».

Sélection des titres, traitement intellectuel (catalogage et cotation) et physique (couverture et renfort des documents) un important travail a été nécessaire pour que ces nouvelles BD soient mises rapidement à la disposition du public : un grand MERCI à l'équipe de bénévoles pour ces tâches parfois fastidieuses.

En secteur «jeunesse», certaines séries qui étaient lacunaires ont pu ainsi être complétées et de nouvelles ont vu le jour comme *Les Légendaires* ou *La Rose Ecarlate*.

Dans la catégorie «Adulte», il a plutôt été privilégié les «one-shot» (publication dont la trame se résout en un seul volume, par opposition au format «série») qui offre ainsi un beau panel de ce qui se fait en matière de BD adulte avec des auteurs comme B. Vivès, Tanquerelle, Zidrou, Cosey et bien d'autres encore ! Même les non-lecteurs BD pourraient y prendre goût !

Afin de faire connaître et valoriser au mieux ce fonds, les élus de Messery s'associent au personnel de la bibliothèque pour proposer réception officielle et animations dont vous retrouverez le détail dans votre *Messery-Actu*.





URBANISME

AUTORISATIONS D'URBANISME DÉLIVRÉES

Erratum : Suite à une erreur d'écriture dans le précédent numéro *Trait d'plume*, la DP 07418017B0076, M. PONTICELLI n'a pas été autorisée.

PERMIS D'AMÉNAGER

- SCP BARNOUD TROMBERT pour Mme BOCCARD
Chemin des Champs d'Amot ; création de 2 lots à bâtir avec une voirie en indivision

PERMIS DE DÉMOLIR

- M. Mme BREHM Patrick, 11B chemin du Plantez ;
démolition de la piscine

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- M. SCHUSSLER Olivier, 10 chemin de Vorget ;
création d'une terrasse, pose d'un jacuzzi, remblais <60 cm
- M. MENAND chez M. SALIBA, 21 chemin du Plantez ;
division parcellaire en vue de construction
- SCI LE COTEAU, 11F chemin de la Crozette ; création
d'un muret de 0,55 cm + palissade de 0,98 cm
- SARL COLLOUD pour M. FROSSARD Dominique,
Lieu-dit champey ; division parcellaire en vue de
construction
- Mme PURCELL Hohanne, 34 rue de la Pointe ;
pose portail + clôture
- M. TURRA Giuseppe, route de parteyi ; pose portail +
clôture
- Mme ROSSAT Virginie, 44 rue de véret ; pose
gouttière sur garage existant

ETAT CIVIL

Naissances :

DI TULIO GOILLOT Pablo, né le 1^{er} déc. 2017
DUBORGEL Zoé, née le 18 décembre 2017
BALADDA Marie, née le 8 janvier 2018
SHARMA Aadi, né le 26 janvier 2018

Décès :

Mme VIROLLE Pierrette,
décédée le 4 décembre 2017
Mme SHEN Chunqing,
décédée le 24 janvier 2018
Mme BORBON Marie-Gabrielle,
décédée le 29 janvier 2018

IMMATRICULATION ET PERMIS DE CONDUIRE AVIS AUX USAGERS

DEPUIS LE 9 OCTOBRE 2017, LES DEMANDES
D'IMMATRICULATION OU DE PERMIS DE CONDUIRE
NE S'EFFECTUENT DÉSORMAIS QU'EN LIGNE.

**Les demandes de certificats d'immatriculation
s'effectuent à partir du site :**
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Les usagers doivent, s'ils n'en possèdent pas déjà, créer
un espace personnel par un identifiant ou un mot de passe
choisi par leurs soins.

Il s'agit des démarches de :

- Demande de duplicata pour vol, perte ou détérioration
- Demande de changement d'adresse
- Demande de changement de titulaire (suite à
l'acquisition d'un véhicule d'occasion)
- Déclaration de cession

Pour ce dernier point, la déclaration effectuée en ligne a
vocation de remplacer l'enregistrement de la déclaration
de cession réalisée avant par les services préfectoraux.
Pour mener à bien la téléprocédure de changement de
titulaire par l'acquéreur, l'enregistrement en ligne de la dé-
claration de cession par le vendeur est obligatoire, celui-
ci générant un code cession nécessaire pour procéder au
changement de titulaire.

**Les demandes de permis de conduire s'effectuent à
partir du site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>**

Les usagers doivent, s'ils n'en possèdent pas déjà, dispo-
ser d'une adresse mail et créer un espace personnel par un
identifiant ou un mot de passe choisi par leurs soins.

Il s'agit des démarches de demande d'un nouveau permis
de conduire dans les cas de :

- Réussite à l'examen du permis de conduire
- Perte ou vol du permis de conduire
- Détérioration du permis de conduire...

IMPORTANT

Pour les usagers ne possédant pas internet,
des points numériques ont été installés
en préfecture et en sous-préfecture. Ils se
composent d'un ordinateur relié aux sites
internet permettant l'accès aux téléprocédures.
Mis à disposition en libre-service, les
utilisateurs pourront néanmoins, en cas de
besoin, être accompagnés par un médiateur
numérique.



CAMBRIOLAGES, SOYEZ VIGILANTS !

L'HIVER, LES JOURS SONT COURTS ET LA NUIT TOMBE RAPIDEMENT, DE NOMBREUSES MAISONS SECONDAIRES SONT VIDES, CHACUN RESTE CHEZ SOI... CETTE PÉRIODE EST DONC PROPICE AUX CAMBRIOLAGES.

Voici quelques conseils de prévention préconisés par les brigades de gendarmerie de Douvaine et de Bons-en-Chablais pour vous protéger :

1 – Si besoin, développez la protection de votre habitation ou de votre commerce en renforçant les accès (serrures complémentaires) ou par le biais de l'installation d'une alarme.

2 – Photographiez ou filmez vos objets de valeur ; gravez dessus un identifiant et notez les numéros de série. Conservez les factures de ces objets ainsi que leurs caractéristiques.

3 – Si vous devez laisser des clés aux abords de votre domicile, n'utilisez pas des cachettes « classiques » (tels le paillason, le pot de fleurs,...). Ne mentionnez pas vos nom et adresse sur le trousseau de clés et ne les laissez pas dans votre voiture. Si vous perdez vos clés, changez vos serrures...

4 – Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence ; faites de même pour votre répondeur téléphonique (restez vague quant à la raison de votre absence et n'indiquez pas de date de retour).

5 – Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres accessibles ouvertes. Faites de même la nuit, que vous soyez ou non présent dans l'habitation.

6 – En cas d'absence prolongée, prévenez un tiers (voisin ou proche) et la Gendarmerie (opération « TRANQUILLITE VACANCES »). Indiquez-lui la durée de votre absence, un numéro de téléphone pour vous joindre, les éventuelles visites et... signalez-lui votre retour !

7 – Toujours en cas d'absence prolongée, faites « vivre » votre maison par le biais d'un tiers (lumières allumées en soirée, boîte aux lettres vidée régulièrement...) ou à distance (déviation du téléphone fixe sur le téléphone portable, éclairage intérieur par le biais de prises « WIFI » commandées par téléphone portable...)

8 – Ne laissez pas en évidence de clés, de modes de paiement (carte bancaire, chéquier...) ou encore votre téléphone portable dans l'entrée de la maison ou visibles depuis l'extérieur : rangez-les en lieu sûr.

9 – Ne laissez pas les clés sur le contact de votre véhicule, même s'il est stationné dans le garage ou devant chez vous. Ne gardez pas les documents afférents (carte grise...) ou les clés de votre domicile à l'intérieur.

10 – Soyez solidaires entre voisins : signalez à la gendarmerie tout véhicule (par sa plaque d'immatriculation) ou personne dont vous jugez le comportement suspect ou inhabituel. A défaut, recueillez un maximum de renseignements (marque, type, couleur...)

Et si malgré tout, vous vous faites cambrioler... Prévenez immédiatement (de jour comme de nuit) la Gendarmerie en composant le 17. Ne touchez à rien afin de ne pas détruire les traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

SI VOUS VOUS PROMENEZ DANS LA COMMUNE, VOUS POUVEZ APERCEVOIR DANS LES PINS DES COCONS VOLUMINEUX.

Attention danger, ce sont des nids tissés par les chenilles processionnaires. La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*. Ce papillon est la forme « adulte » de la chenille, éclos durant l'été entre juin et septembre selon le climat. La femelle papillon recherche un pin, parfois un cèdre, pour y pondre ses œufs. L'éclosion a lieu après 5 à 6 semaines. Les jeunes chenilles tissent des pré-nids où elles passent la journée, se nourrissant du limbe des aiguilles de pin. Puis ces premiers abris légers, souvent inaperçus, sont remplacés par des nids volumineux d'hiver, construits côté sud pour profiter des rayons du soleil. Les chenilles en sortent la nuit pour s'alimenter, se déplaçant en « procession » suivant un fil de soie qui leur permet de rentrer au nid.

Brunes à taches orangées, les processionnaires du pin sont couvertes de poils. Ces poils, dispersés par le vent, provoquent des irritations chez les personnes et les animaux et peuvent représenter un réel danger. Il faut donc prendre les mesures nécessaires pour lutter contre ce fléau : couper et brûler les branches porteuses de nids. Il existe également des éco-pièges à installer directement sur les arbres concernés. Il est recommandé de se protéger contre les risques d'urtication. On peut faire appel à des professionnels (en Mairie ou sur Internet).

La famille Vuarnet et l'hôtel Bellevue

L'hôtel Bellevue date du début des années 1930. Mais le bâtiment était déjà là, connu sous le nom de «Clos Sainte-Marie» ou «Ecole des Sœurs» ou encore «Maison des Sœurs». L'époque était aux écoles catholiques privées, les congrégations s'étaient multipliées un peu partout sur le territoire.

A cette date, une vingtaine d'élèves fréquentent cette école où les religieuses sont aussi institutrices ou infirmières. Une pièce, aménagée en petit théâtre, permet aux enfants de donner quelques spectacles !

Lorsque la congrégation déménage à Douvaine, le bâtiment est mis en vente. La famille Vuarnet l'achète pour en faire une pension familiale.

Ainsi, pendant plusieurs décennies, les membres de la famille, oncles, tantes, enfants, neveux, descendants directs ou collatéraux, viendront travailler pour la «Pension-Restaurant Bellevue du Clos Ste-Marie» ainsi que la nomment les cartes postales.

Bien sûr des travaux sont nécessaires. On commence par réduire un peu en hauteur le mur d'enceinte de l'ancien établissement, décidément pas très accueillant. Puis, petit à petit d'autres travaux seront entrepris pour embellir et moderniser la petite bâtisse. Dès 1935, un bureau vient flanquer le mur à l'est, tandis que le deuxième étage mansardé est réhaussé et éclairé de chiens assis. On y loge les employés.



Clos Sainte-Marie



La famille Vuarnet en 1945



La terrasse de l'Hôtel Bellevue

Le premier étage est réservé à la clientèle : 23 chambres accueillent les familles venues se reposer pendant un mois, parfois même deux. Quelques unes sont arrivées par le train, on est allé les chercher à Machilly. D'autres sont venues en bateau, et on les a récupérées au débarcadère d'Yvoire. En pension complète, les pensionnaires profitent du calme de la région, des excursions organisées par les autocaristes ou les compagnies de bateaux. Un pique-nique leur a été préparé. Ils peuvent aussi se reposer dans le verger pendant les heures chaudes de la journée. Pour le goûter, on leur servira une tarte... Depuis l'hôtel, un chemin descend directement vers le lac où la famille Vuarnet est propriétaire d'une petite plage privée. Une cabine de plage «comme à Deauville» pour passer sa tenue de bain, quelques arbres pour l'ombre, un panier garni de boissons...

Mais la saison d'été est courte, il faut trouver d'autres moyens pour faire vivre l'établissement et les nombreuses personnes qui en dépendent.



L'hôtel-restaurant Bellevue est aussi réputé pour sa bonne table. Chaque fin de semaine, de Genève ou des environs, de nombreux convives réservent leur repas festif dominical. Deux salles de restaurant sont suffisamment vastes pour accueillir des mariages ou des banquets. Le banquet des Pompiers, le 11 novembre, les réveillons... sont autant d'occasions de recettes. En 1964, des travaux sont entrepris pour refaire le bar. Des fêtes s'organisent, comme celles du 15 août, ou celle du centenaire de l'Annexion, en 1960, où les costumes savoyards d'autrefois reprennent du service.

André Vuarnet y exercera le métier de cuisinier. Entré en apprentissage dès la sortie de l'école, il devra attendre la fin de la guerre d'Algérie avant de se mettre au fourneau. Il se souvient avoir servi du «beau monde», comme des conférenciers, amenés de Genève, telle Simone Veil.



1964

Parfois des VIP, comme Jean d'Ormesson, Roger Gicquel ou même Willy Brandt... Mais il se rappelle aussi des plongeurs, venus analyser les eaux du lac, ou des spécialistes de forage pétrolier, venus sonder le sous-sol de Messery ou de Ballaison en 1959 !

Sa dernière bonne saison date de 1989 avec des jeunes du village pour une saison d'été... Les normes draconiennes auxquelles sont soumis les établissements recevant du public ont signé la fin du petit hôtel familial qui n'hésitait pas à embaucher en «extra» les dames du village.

Aujourd'hui, l'ancienne école des Sœurs, devenue Hôtel Bellevue, n'est plus, démolie pour faire place à la Résidence du Bellevue. Mais il reste un petit édifice, l'oratoire, témoin de l'époque du Clos Ste Marie. Inclus dans la propriété Vuarnet, mais répertorié comme petit Patrimoine départemental, on ne pouvait pas le démolir. Aussi a-t-il été seulement déplacé de quelques mètres, de l'autre côté de la route, lors de la construction de la résidence.

S'il pouvait parler...



L'Hôtel Bellevue en 1950



La famille Vuarnet

Mme Simone Veil à Messery *Civil 1984*



Un repas privé, mardi dernier, à l'hôtel Bellevue de Messery. Parmi la vingtaine de convives rassemblés à l'issue d'une réunion de travail à Genève, on remarquait quelques célébrités, comme Mme Simone Veil (notre photo), M. Jean Drapeau, le maire de Montréal, ou le ministre espagnol de l'Éducation... Le maire de Messery, M. Constantin, avait été convié à rencontrer ces personnalités.

(Cliché Messager)



Les doyens



Un animateur musical plein d'entrain



Le conseil municipal Jeunes invité !

A VOTRE TÉLÉPHONE !

Les personnes ayant 70 ans en 2018 sont invitées à se faire connaître auprès du service accueil de la mairie pour bénéficier des avantages dus à leur âge (voyage, repas, colis...)

CCAS REPAS DES ÂÎNÉS LE 14 JANVIER

PENSER AUX AUTRES AUTREMENT...

VOILÀ LA PHILOSOPHIE DE VIE ADOPTÉE PAR LES RESPONSABLES DU CCAS QUI ONT CHOISI LA FÊTE ET LA CONVIVIALITÉ POUR FAIRE VIVRE LA STRUCTURE ET REDONNER LE SOURIRE À CHACUN.

La Fête de la Musique en est un bel exemple, comme le repas des Aînés qui s'est déroulé le 14 janvier dernier avec pas moins d'une centaine de convives.

Elisabeth raconte :

« Comme chaque année, le repas des anciens constitue un temps fort de l'activité du CCAS et le Conseil Municipal Jeune. Avec ses tables nappées de gris et bleu sur le thème du Lac Léman, la salle du restaurant scolaire avait déjà des airs de fête le dimanche 14 janvier ; ajoutez plus de 90 personnes et un animateur musical plein d'entrain... Un bon cocktail pour donner une journée très conviviale qui a été appréciée de tous.

Un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Cette année a aussi été l'occasion de faire un petit clin d'œil, rempli d'émotions, aux trois doyens Louis Dignonnet, Sylvianne Delval et Dominique Ronfini. »

« Nos anciens constituent une grande richesse et sont le symbole de la mémoire collective, de la transmission d'un savoir, d'une expérience et ils méritent toute notre attention » : note le Maire, Serge Bel.

Que souhaiter de mieux que se retrouver l'an prochain !

